

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1361**

commune (s) :

objet : Démarche de connaissance de la flore à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine - Conventions annuelles d'application avec la ville de Lyon et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central - Attribution des subventions 2010

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1361**

objet :	Démarche de connaissance de la flore à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine - Conventions annuelles d'application avec la ville de Lyon et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central - Attribution des subventions 2010
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2010-1226 du 11 janvier 2010, le conseil de Communauté a approuvé deux conventions-cadres de partenariat 2010-2012, pour la connaissance de la flore à l'échelle du territoire communautaire, à conclure l'une avec le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique du Massif central pour un montant annuel maximum de subvention communautaire de 60 000 € et l'autre avec la ville de Lyon dans le cadre du soutien du jardin botanique pour un montant annuel maximum de subvention communautaire de 16 000 €.

Pour 2010, les actions définies et retenues par les différents partenaires concernés s'inscrivent dans les orientations des conventions-cadres.

Le programme d'action 2010 du syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique du Massif central portera sur la mise en œuvre d'un inventaire de la flore de l'agglomération par mailles de un kilomètre carré. Ce travail se poursuivra sur 2011 et 2012.

La contribution financière pour 2010 de la Communauté urbaine à l'activité du conservatoire botanique sur son territoire pour la réalisation de l'inventaire s'élève à 40 000 €.

Le programme de travail 2010 du jardin botanique de la ville de Lyon portera notamment sur l'inventaire de la flore de la Communauté urbaine en lien avec les travaux du conservatoire botanique national du Massif central, sur des expertises ponctuelles et l'élaboration d'outils pédagogiques et de supports de communication.

La contribution financière pour 2010 de la Communauté urbaine au programme d'activité du jardin botanique de la ville de Lyon s'élève à 16 000 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution au titre de l'année 2010 d'une subvention de fonctionnement de :

- 40 000 € au profit du syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique du Massif central, pour la réalisation de l'inventaire de la flore du territoire de la Communauté urbaine,

- 16 000 € au profit de la ville de Lyon pour le programme d'activité du jardin botanique,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - comptes 657 380 et 657 340 - fonction 830 - opération n° 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.